

source d'au moins une des modifications proposées à la loi dont les députés sont saisis cet après-midi.

En conclusion, je voudrais signaler à nouveau que les modifications dont la Chambre est saisie aujourd'hui, soit en ce qui concerne la procédure, découlent du jugement de l'Orateur auquel j'ai déjà fait allusion, comme en témoigne le hansard du 12 juin 1981. Je peux me permettre ici de parler d'un secteur industriel complexe qui évolue très rapidement, qui est ramifié et florissant et dont les Travaux publics font partie.

Je voudrais souligner que les Travaux publics ont évolué de concert avec le secteur industriel changeant. En fait, des ouvrages commencés dans des circonscriptions de tout le pays bénéficieront de cette mesure législative, dans l'intérêt non seulement du ministère et de ses clients, mais aussi des Canadiens tant citadins que ruraux. J'espère que les députés des deux côtés de la Chambre en conviendront au cours du débat de la mesure législative.

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur l'Orateur, je suis ravi d'être ici aujourd'hui. Le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) et moi-même devions nous trouver dans ma circonscription aujourd'hui, mais je préfère le rencontrer ici plutôt que le recevoir là-bas. Il ne reste pas beaucoup de libéraux dans ma circonscription et je ne voudrais pas la polluer. Par conséquent, je suis ravi que ce projet de loi ait été présenté aujourd'hui.

Tout d'abord, je voudrais revenir sur certains propos du ministre. Il a parlé de modifications d'importance secondaire. A mon avis, il est regrettable que le ministre n'ait pas pris la peine de lire à fond la mesure à l'étude. Toutefois, je vais revenir là-dessus. Selon lui, il ne s'agit que d'une formalité administrative. Il a dit également qu'il ne s'agissait que d'une mesure de routine pour la Chambre et que nous devrions en disposer sur-le-champ. Voilà le problème. Ce projet de loi prive la Chambre de son droit de regard sur ces dispositions de la loi. La question ne relève plus d'elle. C'est contre cette disposition que je m'oppose fermement.

Le ministre a parlé de la Société canadienne des postes et de la nécessité d'obtenir son consentement. Cela ne sera pas difficile. Il suffit de dire aux employés qu'ils ne seront pas payés le mois prochain. Avec ses 600 millions de dollars qui vont approcher du milliard de dollars de dépenses par an, la Société ne peut pas refuser. Par conséquent, l'argument qu'avance le ministre est bien mince.

Le ministre a abordé un sujet dont nous avons discuté à la Chambre ces dernières semaines. J'ai trouvé cela amusant. Selon lui, en relouant des immeubles qui lui appartenaient, le gouvernement favorise l'expansion du secteur privé. Cela me fait penser au secteur de l'architecture. Je me demande si l'on utilise les mêmes méthodes pour choisir les sociétés immobilières, comme celles de Robert Campeau, que pour les maisons d'architectes, comme celles de M. Erickson. Ce qui me frappe, c'est que l'expansion du secteur privé n'est rien d'autre que du favoritisme politique. Ce n'est que du favoritisme libéral, des règlements de compte libéraux. Avant de me réjouir, j'attendrai que le ministre nous explique comment la sélection s'est faite, s'il y a eu un appel d'offres et si les soumissions ont été examinées par le comité et non pas annulées par le premier ministre (M. Trudeau).

Travaux publics—Loi

Nous avons perdu une bonne partie de nos illusions en ce qui concerne l'aide au secteur privé. Cela n'aide nullement le secteur privé, mais simplement les amis du gouvernement libéral. J'ai été stupéfié d'entendre le ministre faire une telle déclaration. Sans doute voulait-il plaisanter.

Le ministre parle de dépenser de l'argent pour aider les contribuables. Ces derniers ont en assez des dépenses du gouvernement fédéral. Ils en ont ras le bol. Le gouvernement fédéral a tellement dépensé que les Canadiens et les générations futures n'en finiront jamais de payer ses dettes.

J'en arrive maintenant au libellé de ce bill. L'article un est absolument scandaleux. Le ministre sait ce que j'en pense. Il a d'abord accepté un amendement puis il a fait marche arrière. Néanmoins, voici le texte du premier article:

1. L'article 9 de la *Loi sur les travaux publics* est modifié par adjonction de ce qui suit:

«(3) Le Ministre peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, engager des dépenses ou assurer la prestation de services ou la réalisation de travaux portant:

- a) sur des biens appartenant au Canada dont il n'a pas l'administration, la charge ni la gestion; ou
- b) sur des biens n'appartenant pas au Canada.»

Vous rendez-vous compte, monsieur l'Orateur, que cet article supprime la nécessité d'exproprier. Permettez-moi de m'expliquer. Je viens d'une circonscription que le gouvernement a partiellement détruite il y a plusieurs années. Il a exproprié des terres pour construire un aéroport qui n'a jamais vu le jour. Le gouvernement a vraiment résolu le problème. Il a dépensé énormément d'argent pour acheter les terrains de Pickering. Maintenant, il peut choisir n'importe quel emplacement pour construire un aéroport. Tant pis pour le propriétaire du terrain en question.

Le ministre l'a reconnu et j'aurais pensé qu'il aurait pris des dispositions pour modifier la situation. Il parle de consentement, mais il n'est pas question de consentement dans ce projet de loi. Les propriétaires n'ont pas de droits. C'est donc présumer la question résolue. Cela fait-il suite à notre Charte des droits dans laquelle notre gouvernement n'a pas inclus les droits de propriété? Quand j'ai devant moi un projet de loi de ce genre, je suis très inquiet. Je pense que c'est une tactique qui fait partie du plan du gouvernement. Il a présenté à la Chambre un projet de loi qui dit qu'il peut construire n'importe où sans avoir à exproprier qui que ce soit. Autrement dit, le gouvernement peut construire des tours, des aéroports, des centres récréatifs, il peut faire n'importe quoi et le propriétaire du terrain n'a rien à dire. Cela coïncide parfaitement avec l'absence des droits de propriété dans notre Charte des droits et libertés. C'est une disposition très dangereuse et notre parti votera contre.

Le ministre a demandé si la Chambre pouvait adopter ce projet de loi en une seule journée. Je lui ai demandé en retour comment nous pouvions, au nom des Canadiens, accepter de ne consacrer qu'une seule journée à ce projet de loi. Nous ne pouvons le faire parce que c'est une mesure dangereuse. Elle confère beaucoup trop de pouvoirs à la bureaucratie monstrueuse du ministère des Travaux publics. Ce projet de loi dépasse la sphère de toutes les possibilités. Il dépasse les rêves les plus fous de l'Internationale socialiste. Il équivaut à l'abolition des droits de base et de propriété.